

Annexe B. Le minimum recommandé pour les données et les sources des collisions de la circulation

			Sources des données							
			L'ordre de préférence (du 1= le moins recommandé jusqu'au 6= le plus recommandé)							
Les indicateurs liés à la collision			Certificat de décès	Dossier hospitalier	Rapport de police	Rapport d'assurance	Le registre des Permis de conduire	Registre de véhicules	Inventaire routier	ID National
1	L'identifiant de la collision (numéro)	<p>Définition: c'est un identifiant unique (composé par exemple de 10 chiffres) attribué au cours d'une année donnée et qui identifie une collision particulière.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Chaîne numérique ou de caractères</p> <p>Commentaires: c'est la police qui attribue généralement cette valeur, puisqu'elle est la responsable sur le lieu de la collision. D'autres systèmes peuvent référencer l'incident en utilisant ce numéro.</p>	2	3	1	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
2	La date de la collision	<p>Définition: La date (jour, mois et année) pendant laquelle la collision s'est produite.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique (DDMMYYYY)</p>	4	3	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>Commentaires: Si une partie de la date de la collision est inconnue, les valeurs manquantes sont remplacées par 99 (pour le jour et le mois). L'absence de l'année devrait entraîner une vérification d'édition. Cette variable est importante pour les comparaisons saisonnières, les analyses de séries chronologiques, la gestion / administration, l'évaluation et le couplage.</p>								
3	Temps de la collision	<p>Définition: L'heure à laquelle la collision s'est produite, en utilisant le format 24 heures (00.00-23: 59).</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique (HH: MM)</p> <p>Commentaires: Minuit est définie comme 00:00 et représente le début d'un nouveau jour. La variable permet des analyses de différentes périodes.</p>	4	3	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A
4	Localisation de la collision	<p>Définition: L'emplacement exact auquel la collision s'est produite. La définition optimale est le nom de la route et les coordonnées GPS / GIS s'il existe un système de référencement linéaire (LRS), ou un autre mécanisme qui peut relier les coordonnées géographiques à des emplacements spécifiques sur la route avec d'autres fichiers. L'exigence minimale pour la localisation de la collision est le nom de la rue, le point de</p>	3	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>référence, la distance par rapport au point de référence, et la direction par rapport au point de référence.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Chaîne de caractères, pour prendre en charge les coordonnées de latitude / longitude, la méthode à utiliser est le référencement linéaire ou le système de nœud de liaison.</p> <p>Commentaires: Cette variable est critique pour l'identification des problèmes de la route, pour définir les programmes de prévention, et pour les évaluations techniques et cartographiques.</p>								
5	Type de la collision	<p>Définition: Le type de la collision est caractérisé par la première blessure ou l'événement générateur des dommages de la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 collision avec piéton: collision entre un véhicule et au moins un piéton. • 2 collision avec un véhicule en stationnement: est une collision entre un véhicule en mouvement et un véhicule en stationnement. 	3	4	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>Un véhicule avec un conducteur qui vient d'arrêter n'est pas considéré comme stationné.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 Choc contre obstacle fixe: est une collision avec un objet stationnaire (arbre, poteau, barrière, clôture, etc.). • 4 Obstacle non fixé: est une collision avec un objet non fixé ou une charge perdue. • 5 Animal: Collision entre un véhicule en mouvement et un animal. • 6 D'un seul véhicule / non-collision: collision dans laquelle un seul véhicule est impliqué et aucun objet n'a été heurté. Comprend le véhicule qui quitte la route, le renversement du véhicule, la chute des cyclistes, etc. • 7 Collision entre deux véhicules ou plus: est une collision où deux ou plusieurs véhicules en mouvement sont impliqués. • 8 Autres collisions: Autres types de collisions non décrites ci-dessus. <p>Commentaires: Si la collision de route comprend plus d'un événement, le premier devrait être enregistré, grâce à cette variable. Si plus d'une valeur est applicable, sélectionnez uniquement celle qui correspond le mieux au premier événement. Il est important pour comprendre la causalité de la collision, et pour identifier les</p>								
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

		contre-mesures d'évitement des collisions.								
6	Type d'impact	<p>Définition: Indique la manière dont les véhicules à moteurs concernés ont initialement été impliqués en collision. La variable renvoie au premier impact du choc, si cet impact était entre deux véhicules à moteurs.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Pas d'impact entre les véhicules à moteur: Il n'y a pas eu d'impact entre les véhicules à moteurs. Désigne les collisions avec un seul véhicule, les collisions avec des piétons, des animaux ou des objets. • 2 Impact arrière: Le côté avant du premier véhicule est entré en collision avec le côté arrière du deuxième véhicule. • 3 Impact frontal: les côtés avant des deux véhicules sont entrés en collision. • 4 Impact d'angle - même direction: Impact d'angle à l'endroit où l'avant du premier véhicule entre en collision avec le côté du deuxième véhicule. • 5 Impact d'angle - sens opposé: Impact d'angle lorsque le devant du premier véhicule entre 	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>en collision avec le côté du deuxième véhicule.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 Impact d'angle - angle droit: impact d'angle à l'endroit où l'avant du premier véhicule entre en collision avec le côté du deuxième véhicule. • 7 Impact de l'angle - direction non spécifiée: Impact d'angle à l'endroit où l'avant du premier véhicule entre en collision avec le côté du deuxième véhicule. • 8 Impact côte à côte - même direction: Les véhicules sont entrés côte à côte en se déplaçant dans la même direction. • 9 Impact côte à côte - sens opposé: Les véhicules sont entrés côte à côte en se déplaçant dans les directions opposées. • 10 Impact arrière à latéral: L'extrémité arrière du premier véhicule est entrée en collision avec le côté du deuxième véhicule. • 11 Impact arrière à arrière: Les extrémités arrière des deux véhicules sont entrées en collision. <p>Commentaires: Utile pour identifier les défauts de la structure des véhicules.</p>								
7	Conditions météorologiques	<p>Définition: Conditions atmosphériques prévalant sur le lieu de la collision et au moment du choc.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Clair (Aucun mauvais temps, la condensation et le mouvement intense de l'air sont exclus. Ciel clair et nuageux sont inclus) • 2 Pluie (lourde ou légère) • 3 Neige • 4 Brouillard, brume ou fumée • 5 Grésil, grêle • 6 Vents violents (Présence de vents réputés ayant un effet néfaste sur les conditions de la conduite) • 8 Autres conditions météorologiques • 9 Conditions météorologiques inconnues <p>Commentaires: Permet d'identifier l'impact des conditions météorologiques sur la sécurité routière. Important pour les évaluations techniques et les programmes de prévention.</p>								
8	Les conditions de l'éclairage	<p>Définition: Niveau de lumière naturelle et artificielle sur le lieu de la collision, au moment de la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<ul style="list-style-type: none"> • 1 Lumière naturelle du jour: Éclairage naturel pendant la journée. • 2 Crépuscules : éclairage naturel au crépuscule ou à l'aube. Catégorie résiduelle couvrant les cas où les conditions diurnes étaient très mauvaises. • 3 Ténèbres: Pas d'éclairage naturel, pas d'éclairage artificiel. • 4 Sombre avec les lampadaires éteints: Les lampadaires existent sur le lieu de la collision mais ne sont pas éclairés. • 5 Sombre avec les lampadaires allumés: Les lampadaires existent sur le lieu de la collision et sont allumés. • 9 Inconnu: conditions d'éclairage au moment de la collision sont inconnues. <p>Commentaires: L'information sur la présence de l'éclairage est un élément important dans l'analyse de la localisation ponctuelle ou dans l'analyse du réseau. En outre, il est important de déterminer les effets de l'éclairage routier sur les collisions nocturnes afin de guider les mesures futures pertinentes.</p>								
9	La gravité de la collision	Définition: Décrit la gravité de la collision de la route, en fonction de la blessure la plus grave de toutes les personnes impliquées.	1	2	4	3	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Mortel: Au moins une personne a été tuée immédiatement ou elle est décédée dans les 30 jours à cause de la collision de la route. • 2 Blessure grave: Au moins une personne a été hospitalisée pendant au moins 24 heures en raison de blessures subies lors de la collision, alors que personne n'a été tué. • 3 Blessure légère: Au moins un des impliqués à la collision a été hospitalisé moins de 24 heures ou n'a pas été hospitalisé, alors qu'aucun impliqué n'a été gravement blessé ou tué. <p>Commentaires: Cette variable fournit une référence rapide sur la gravité de la collision, en résumant les données fournies par les enregistrements individuels des blessures provoquées par la collision. Elle facilite l'analyse par niveau de gravité de la collision.</p> <p>Plusieurs variables liées aux collisions peuvent être dérivées des données recueillies, notamment le nombre de véhicules impliqués (total), le nombre de véhicules à moteurs impliqués, le</p>								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

		nombre de véhicules non motorisés impliqués, le nombre de décès, le nombre de blessures non mortelles, le jour de la semaine, et autres. Ces variables fournissent d'autres informations sans revenir aux enregistrements individuels. Selon le type de rapports générés, la dérivation de ces éléments de données peut économiser du temps et des efforts.								
	Les indicateurs liés à la route									
10	Type de la route	<p>Définition: Décrit le type de la route, si la route a deux directions de déplacement, et si la chaussée est physiquement divisée. Pour les collisions survenant aux carrefours, (où la collision ne peut pas être clairement localisée), la route sur laquelle le véhicule prioritaire se déplaçait est indiquée.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Autoroute: Route à voies séparées pour la circulation dans les deux directions, physiquement séparée par une bande de séparation non destinée à la circulation. Aussi, la route n'a pas d'intersections au même 	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A

		<p>niveau avec aucune autre route, voie de chemin de fer ou de tramway.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 Route expresse: Route avec circulation dans deux directions, les chaussées ne sont pas normalement séparées. Elle est accessible uniquement à partir d'échangeurs ou de jonctions contrôlées. sa signalisation routière est spécialement dédiée à une route express et réservée à des catégories spécifiques de véhicules à moteur. L'arrêt et le stationnement sur la chaussée sont interdits. • 3 Route urbaine, bidirectionnelle: Route à l'intérieur des limites d'une zone bâtie (une zone avec des entrées et des sorties signalées). Rue unique et indivisible avec circulation dans les deux directions, vitesses relativement plus basses (souvent jusqu'à 50 km / h), circulation sans restriction, avec une ou plusieurs voies, marquées ou non. • 4 Route urbaine à sens unique: Route à l'intérieur des limites d'une agglomération, avec entrées et sorties signalées. Une seule rue non divisée avec un trafic dans une seule direction, des vitesses relativement plus faibles (souvent jusqu'à 50 km / h). • 5 Route à l'extérieur d'une zone bâtie: Route à l'extérieur des limites d'une zone bâtie (une 								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

		<p>zone avec des entrées et des sorties signalées).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 Route avec restrictions: Une route avec un accès restreint à la circulation publique. Comprend des culs-de-sac, les voies, les routes privées. • 8 Autres: Chaussée d'un type autre que ceux énumérés ci-dessus. • 9 Inconnu: le type de la route où l'incident s'est produit est inconnu. <p>Commentaires: Cette variable est importante pour comparer les taux de collision de routes ayant des caractéristiques de conception similaires, et pour effectuer des analyses comparatives entre les routes autoroutières et non autoroutières.</p>								
11	Classe fonctionnelle de la route	<p>Définition: Décrit le caractère de service ou la fonction de la route où le premier événement dommageable a eu lieu. Pour les collisions survenant aux intersections, où la collision ne peut pas être clairement localisée sur une route, la route sur laquelle le véhicule prioritaire se déplaçait est indiquée.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A

		<p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Artère principale: Route desservant les mouvements interurbains de grandes distances. Comprend les autoroutes (urbaines ou rurales) et les routes express. Les artères principales peuvent traverser les zones urbaines et desservir les mouvements suburbains. Le trafic est caractérisé par des vitesses élevées et un contrôle d'accès total ou partiel (échangeurs ou carrefours contrôlés par des feux de circulation). D'autres routes menant à une artère principale y sont reliées par des routes collectrices latérales. • 2 artère secondaire: routes artérielles reliées aux artères principales par des échangeurs ou des jonctions contrôlées par des feux de circulation qui soutiennent et complètent le réseau artériel urbain. Desservant des mouvements de moyenne distance, mais ne traversant pas les quartiers. Le contrôle d'accès total ou partiel n'est pas obligatoire. • 3 Collecteur: Contrairement aux artères, les collecteurs traversent les zones urbaines (quartiers) et collectent ou distribuent le trafic vers / depuis les routes locales. Les collecteurs distribuent également le trafic menant aux artères secondaires ou principales. 								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> 4 Locales: Routes utilisées pour un accès direct aux différentes utilisations (propriété privée, zones commerciales, etc.). Les vitesses de service sont faibles, ces routes ne sont pas conçues pour les déplacements interétatiques ou suburbains. 								
12	Les conditions de la surface de la route	<p>Définition: L'état de la surface de la route au moment et au lieu de la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <p>1 Sec: surface de route sèche et propre.</p> <p>2 Neige, givre, glace: Neige, gel ou glace sur la route.</p> <p>3 Glissant: Surface de route glissante due à l'existence de sable, de gravier, de boue, de feuilles, d'huile sur la route. Ne comprend pas la neige, le givre, la glace ou la surface de la route mouillée.</p> <p>4 Humide, humide: surface de route humide. Ne comprend pas les inondations.</p> <p>5 Inondation: Eau plate ou en mouvement sur la route.</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>6 Autre: Autres conditions de surface de la route non mentionnées ci-dessus.</p> <p>9 Inconnu: Les conditions de la surface de la route étaient inconnues.</p> <p>Commentaires: cette variable est importante pour l'identification des zones de collision à surface humide, pour l'évaluation technique et les mesures de prévention.</p>								
13	La vitesse limite	<p>Définition: la vitesse limite légale à l'endroit de la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • nnn: la vitesse limite autorisée par les panneaux de signalisation routière ou par la législation routière du pays pour chaque catégorie de route, en kilomètres par heure (km / h). • 999 inconnu: La limite de vitesse sur le lieu de la collision est inconnue. <p>Commentaires: Pour les collisions survenant aux carrefours, où les collisions ne peuvent pas être clairement localisées sur une route, la limite de</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A

		vitesse est celle de la route où le véhicule prioritaire se déplaçait.								
14	Les obstacles sur la route	<p>Définition: La présence de toute personne ou objet, ce qui a entravé le mouvement des véhicules sur la route. Inclut tout animal debout ou en mouvement (heurté ou non) et tout objet non destiné à être sur la route. Ne comprend pas les véhicules (véhicules stationnés ou en mouvement, piétons) ou les obstacles situés sur le côté de la chaussée (p. Ex. Poteaux, arbres).</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Oui: Obstacle (s) routier (s) présent (s) sur le lieu de la collision. • 2 Non: Aucun obstacle routier n'est présent sur le lieu de la collision. • 9 Inconnu: tout obstacle routier inconnu présent sur le lieu de la collision. Les pays où une grande partie du réseau routier n'est pas pavé voudront peut-être inclure la variable «type de surface de route» pour permettre l'analyse des taux des collisions par type de surface de route. 	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

15	Les Carrefours	<p>Définition: Indique si la collision s'est produite à un carrefour (deux ou plusieurs routes se croisent) et définit le type de la jonction. Dans les carrefours à niveau, toutes les routes se croisent au même niveau. Dans les intersections non conformes, les routes ne se croisent pas au même niveau.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Au même niveau, carrefour: intersection avec quatre bras. • 2 Au rond-point, rond-point: route circulaire. • 3 Au même niveau, T ou en quinconce: intersection avec trois bras. Comprend des intersections en T et des intersections avec un angle aigu. • 4 Au même niveau, jonction multiple: Une jonction avec plus de quatre bras (à l'exclusion des ronds-points). • 5 Au même niveau, autre: Autre type de jonction de caractéristiques non décrit ci-dessus. • 6 Pas au même niveau: La jonction comprend des routes qui ne se croisent pas au même niveau. 	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A
----	----------------	---	-----	-----	---	---	-----	-----	---	-----

		<ul style="list-style-type: none"> • 7 Pas à l'intersection: la collision s'est produite à une distance supérieure à 20 mètres d'un carrefour. • 9 Inconnu: L'emplacement de la collision par rapport à une jonction est inconnu. <p>Commentaires: Les collisions survenant à moins de 20 mètres d'un carrefour sont considérées comme des collisions à un carrefour. Important pour les études spécifiques au site et l'identification des contre-mesures d'ingénierie appropriées.</p>								
16	La gestion du trafic sur les intersections	<p>Définition: Type du contrôle de la circulation à la jonction où la collision s'est produite. S'applique uniquement aux collisions qui se produisent à une jonction.</p> <p>Obligation: Obligatoire si une collision s'est produite à un carrefour</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Agent: Un agent de police ou un agent de la circulation à l'intersection contrôle la circulation. Applicable même si des feux de circulation ou d'autres systèmes de contrôle de jonction sont présents. • 3 Signes ou marquages de céder le passage: le 	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A

		<p>signe de céder le passage ou les marques déterminent la priorité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 Autres panneaux de signalisation: La priorité est déterminée par des panneaux de signalisation autres que «stop», «céder» ou du marquage. • 5 Feu de circulation automatique (travaillant): La priorité est déterminée par un feu de circulation qui fonctionnait au moment de la collision. • 6 Feu de circulation automatique (hors service): Un feu de circulation est présent mais hors service au moment de la collision. • 7 Incontrôlé: La jonction n'est pas contrôlée par une personne autorisée, panneaux de signalisation, marquages, feux de circulation automatiques ou autres moyens. • 8 Autre: La jonction est contrôlée par d'autres moyens qu'une personne autorisée, des panneaux, des marquages ou des feux de circulation automatiques. <p>Commentaires: Si plus qu'une valeur est applicable (par exemple, les panneaux de signalisation et les feux de circulation automatiques), enregistrez toutes les réponses qui s'appliquent.</p>								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

17	La courbe de la route	<p>Définition: Indique si la collision s'est produite à l'intérieur d'une courbe et quel type de courbe.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Courbe serrée: la collision s'est produite à l'intérieur d'une courbe de la route qui était serrée (selon le jugement du policier). • 2 Courbe ouverte: la collision s'est produite à l'intérieur d'une courbe de route ouverte (d'après le jugement du policier). • 3 Pas de courbe: la collision n'est pas produite à l'intérieur d'une courbe de la route. • 9 Inconnu: Il n'est pas défini si la collision s'est produite à l'intérieur d'une courbe de la route. <p>Commentaires: Utile pour l'identification et le diagnostic des zones d'accumulation des collisions, et pour guider les réaménagements de la route, les limites de vitesse, etc.</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A
18	Pente/ raideur de la route	<p>Définition: Indique si la collision s'est produite sur un segment de route avec un gradient abrupt.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	N/A	1	N/A

		<p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Oui: la collision s'est produite sur un segment de route avec une grande pente. • 2 Non: la collision ne s'est pas produite sur un segment avec une grande pente. • 9 Inconnu: Il n'est pas défini si la collision s'est produite sur un segment de route avec un pente élevée. <p>Commentaires: Utile pour l'identification et le diagnostic des lieux d'accumulation des collisions, et pour guider les changements dans la conception de la route, les limites de la vitesse, etc.</p>								
	Les indicateurs liés aux véhicules									
19	Le numéro du véhicule	<p>Définition: Numéro unique attribué pour identifier chaque véhicule impliqué dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique, numéro séquentiel</p> <p>Commentaires: Permet de faire une référence croisée entre les enregistrements du véhicule, les enregistrements de la collision et les</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		enregistrements de l'utilisateur.								
20	L'identifiant du véhicule (VIN, donné par le fabricant)	<p>Définition: Numéro unique du véhicule attaché au compartiment du moteur du véhicule par le constructeur afin d'identifier chaque véhicule impliqué dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique, numéro séquentiel</p> <p>Commentaires: Permet de faire une référence croisée entre l'enregistrement du véhicule et les enregistrements de l'utilisateur.</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	1	N/A	N/A
21	Numéro d'immatriculation du véhicule	<p>Définition: Numéro d'immatriculation unique du véhicule figurant sur la plaque d'immatriculation et les documents d'immatriculation.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: numérique, numéro séquentiel</p> <p>Commentaires: Permet le référencement croisé avec le numéro d'identification du véhicule VIN.</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	3	N/A	N/A
22	Le type du véhicule	<p>Définition: Le type de véhicule impliqué dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p>	4	5	2	3	N/A	1	N/A	N/A

		<p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Bicyclette: Véhicule routier à deux ou plusieurs roues, généralement propulsé uniquement par l'énergie de la personne sur le véhicule, notamment au moyen d'un système de pédale, d'un levier ou d'une poignée. • 2 Autre véhicule sans moteur: Autre véhicule sans moteur non inclus dans la liste ci-dessus. • 3 Véhicule à moteur à deux ou trois roues: Véhicule routier à deux ou trois roues (y compris les cyclomoteurs, les motocyclettes, les tricycles et les véhicules tout-terrain). • 4 Voiture de tourisme: Véhicule routier à moteur autre qu'un véhicule à deux ou trois roues, destiné au transport de passagers et conçu pour ne pas accueillir plus de neuf personnes (conducteur inclus). • Bus / autocar / trolley: véhicule à passagers, le plus souvent utilisé pour les transports publics, les mouvements interurbains et les voyages touristiques, pouvant accueillir plus de neuf personnes. Comprend les véhicules reliés à des conducteurs électriques et qui ne sont pas montés sur rail. • Véhicule léger (<3,5 t): Véhicule à moteur plus petit (en poids) conçu exclusivement ou principalement pour le transport de 								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

		<p>marchandises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poids lourd ($\geq 3,5$ t): Véhicule à moteur plus grand (en poids) conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises. • Autre véhicule à moteur: Autre véhicule non motorisé et non compris dans les deux listes de valeurs précédentes. • Inconnu: Le type du véhicule est inconnu ou n'a pas été déclaré. <p>Commentaires: Permet d'analyser le risque de collision selon le type de véhicule et le type d'utilisateur de la route. Important pour l'évaluation des contre-mesures conçues pour des véhicules spécifiques ou pour protéger des usagers spécifiques.</p>								
23	Marque de véhicule	<p>Définition: Indiquer la marque (nom distinctif) attribuée par le fabricant de véhicules à moteurs.</p> <p>Obligation: Obligatoire si le véhicule est un véhicule à moteur. Ne s'applique pas aux bicyclettes, aux tricycles, aux rickshaws et aux véhicules à traction animale.</p> <p>Type de données: Chaîne de caractères. Alternativement, une liste de marques de véhicules à moteurs peut être composée, avec un code correspondant à chacun. Une telle liste</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	1	N/A	N/A

		<p>permet un enregistrement plus cohérent et plus fiable, ainsi qu'une interprétation plus aisée des données.</p> <p>Commentaires: Permet des analyses de collision liées aux différentes marques de véhicules à moteurs.</p>								
24	Le model du véhicule	<p>Définition: Le code attribué par le constructeur pour désigner une famille de véhicules à moteurs (dans une marque) présentant un degré de similitude dans la construction.</p> <p>Obligation: Obligatoire si le véhicule est un véhicule à moteur. Ne s'applique pas aux bicyclettes, tricycles, pousse-pousse et véhicules à traction animale</p> <p>Type de données: Chaîne de caractères. Alternativement, une liste de modèles de véhicules à moteur peut être composée, avec un code correspondant à chacun. Une telle liste permet un enregistrement plus cohérent et plus fiable, ainsi qu'une interprétation plus aisée des données.</p> <p>Commentaires: Notez le nom du modèle tel que mentionné dans le pays dans lequel la collision s'est produite. Permet des analyses de collision liées aux différents modèles de véhicules à moteurs.</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	1	N/A	N/A

25	Année de fabrication du véhicule	<p>Définition: Année attribuée à un véhicule à moteur par le fabricant.</p> <p>Obligation: Obligatoire si le véhicule est un véhicule à moteur. Ne s'applique pas aux bicyclettes, tricycles, pousse-pousse et véhicules à traction animale.</p> <p>Type de données: numérique (AAAA)</p> <p>Commentaires: Peut être obtenu à partir de l'immatriculation du véhicule. Important à utiliser pour déterminer l'année du modèle du véhicule à moteur à des fins d'évaluation, de recherche et de comparaison des collisions.</p>	N/A	N/A	2	3	N/A	1	N/A	N/A
26	La taille du moteur	<p>Définition: La taille du moteur du véhicule est enregistrée en centimètres cubes.</p> <p>Obligation: Obligatoire, si le véhicule est à moteur. Ne s'applique pas aux bicyclettes, aux tricycles, aux rickshaws et aux véhicules à traction animale.</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • nnnn: Taille du moteur • 9999: Taille du moteur inconnue <p>Commentaires: Important pour identifier l'impact</p>	N/A	N/A	3	2	N/A	1	N/A	

		de la puissance du véhicule sur le risque de la collision.								
27	Fonction spéciale du véhicule	<p>Définition: Le type de fonction spéciale desservie par ce véhicule même si cette fonction n'est marquée sur le véhicule.</p> <p>Obligation: Obligatoire, si le véhicule est à moteur. Ne s'applique pas aux bicyclettes, aux tricycles, aux rickshaws et aux véhicules à traction animale.</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Aucune fonction spéciale: Aucune fonction spéciale du véhicule. • 2 Taxi: Voiture de tourisme avec chauffeur, sans itinéraire prédéterminé. • 3 Véhicule utilisé comme autobus: Véhicule routier à moteur de passagers utilisé pour le transport de personnes. • 4 Police / militaire: Véhicule à moteur utilisé à des fins policières / militaires. • 5 Véhicule d'urgence: Véhicule à moteur utilisé à des fins d'urgence (y compris les ambulances, les véhicules d'incendie, etc.). • 8 Autre: Autres fonctions spéciales, non mentionnées ci-dessus. 	N/A	N/A	N/A	2	N/A	1	N/A	N/A

		<ul style="list-style-type: none"> • 9 Inconnu: Il n'était pas possible d'enregistrer une fonction spéciale. <p>Commentaires: Important pour évaluer l'impact des véhicules utilisés pour des utilisations spéciales.</p>								
28	Manœuvre du véhicule	<p>Définition: la manœuvre contrôlée de ce véhicule avant la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 marche arrière : Le véhicule était en marche arrière. • 2 Stationné: Le véhicule était stationné et stationnaire. • 3 Entrée ou sortie d'une position de stationnement: le véhicule entrait ou sortait d'une position de stationnement • 4 Ralentissement ou arrêt: le véhicule ralentissait ou s'arrêtait • 5 S'éteindre: Le véhicule était immobile et a commencé à bouger. N'inclut pas le véhicule qui quitte ou qui entre dans une position de stationnement. • 6 En attente de tourner: Le véhicule était 	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>stationnaire, en attente de tourner.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 Tournant: Le véhicule tournait (comprend les demi-tours). • 10 Changement de voie: Le véhicule changeait de voie. • 11 Manœuvre d'évitement: Le véhicule a changé de trajet afin d'éviter un objet sur la chaussée (y compris un autre véhicule ou un piéton). • 12 Dépassement de véhicule: Le véhicule dépassait un autre véhicule. • 13 Conduite simple / normale: Le véhicule s'éloignait de tout virage. • 8 Autre • 9 Inconnu 								
	Les indicateurs liés au facteur humain									
29	L'identifiant de la personne (ID)	<p>Définition: Numéro attribué pour identifier de manière unique chaque personne impliquée dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique (nombre à deux chiffres, nn)</p> <p>Commentaires: Les usagers du premier véhicule</p>	4	3	2	5	N/A	N/A	N/A	1

		(préssumé responsable) seront enregistrés en premier. Dans un véhicule spécifique, le conducteur sera enregistré en premier, suivi par les passagers. Permet à l'enregistrement de la personne de faire un renvoi à des enregistrements de collision, de route et de véhicule afin d'établir un lien unique avec l'ID de collision et le numéro de véhicule.								
30	Le numéro de l'occupant du véhicule	<p>Définition: Numéro unique assigné pour cette collision et exactement au véhicule dans lequel la personne était occupante.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique (nombre à deux chiffres, nn)</p> <p>Commentaires: Permet de faire un recoupement entre le dossier de la personne et les dossiers du véhicule, tout en reliant les personnes au véhicule à moteur dans lequel elles se trouvaient.</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A
31	Numéro de véhicule lié au piéton	<p>Définition: Le numéro unique attribué pour cette collision au véhicule à moteur qui est entré en collision avec cette personne.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique (nombre à deux chiffres, nn, à partir de V1)</p> <p>Commentaires: Permet de relier la personne au</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		véhicule à moteur qui l'a heurté.								
32	Date de naissance	<p>Définition: Indique la date de naissance de la personne impliquée dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique (format de date - jj / mm / aaaa, 99/99/9999 si date de naissance est inconnue)</p> <p>Commentaires: Cette variable est permet le calcul de l'âge de la personne. Elle est importante pour l'analyse du risque de la collision par groupe d'âge et à l'évaluation de l'efficacité des systèmes de protection des occupants par groupe d'âge. C'est une variable clé pour le couplage avec les enregistrements d'autres bases de données.</p>	3	2	5	4	N/A	N/A	N/A	1
33	Sexe	<p>Définition: Indique le sexe de la personne impliquée dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Homme: Basé sur des pièces d'identité / numéro d'identification personnel ou déterminé par la police. • 2 Féminin: Basé sur des documents d'identité / numéro d'identification personnel ou 	3	2	5	4	N/A	N/A	N/A	1

		<p>déterminé par la police.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 Inconnu: Le sexe n'a pas pu être déterminé (la police est incapable de retracer la personne, pas précisé). <p>Commentaires: Important pour l'analyse du risque de collision par sexe. Important pour l'évaluation de l'effet du sexe de la personne impliquée sur les systèmes de protection des occupants et les caractéristiques de conception des véhicules à moteur.</p>								
34	Type l'utilisateur de la route	<p>Définition: Cette variable indique le rôle de chaque personne au moment de la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Conducteur: conducteur ou conducteur d'un véhicule avec ou sans moteur. Comprend les cyclistes, les personnes tirant un pousse-pousse (rickshaw) ou chevauchant un animal. • 2 Passager: Personne circulant sur ou dans un véhicule, mais qui n'est pas le conducteur. Comprend la personne en train d'embarquer, de descendre d'un véhicule ou de s'asseoir / s'échouer. • 3 Piéton: personne à pied, en poussant ou en 	4	3	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<p>tenant une bicyclette, une poussette, en conduisant ou en gardant un animal, en faisant du vélo, sur des patins à roulettes, de la planche à roulettes ou des skis. Exclut les personnes en train d'embarquer ou de descendre d'un véhicule.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8 Autre: Personne impliquée dans la collision qui n'est pas de tout type énuméré ci-dessus. • 9 Inconnu: On ne sait pas quel rôle la personne a joué dans la collision <p>Commentaires: Permet d'analyser le risque de la collision par type d'utilisateur de la route (en combinaison avec le type de véhicule, V2). Important pour l'évaluation des contre-mesures destinées à protéger des usagers de la route spécifiques.</p>								
35	Position dans le véhicule	<p>Définition: L'emplacement de la personne dans le véhicule au moment de la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire pour tous les occupants du véhicule.</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Sous-champ: Rangée</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 avant 	3	4	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		<ul style="list-style-type: none"> • 2 Arrière • 3 Ne s'applique pas (par exemple, à l'extérieur d'un véhicule à moteur) • 8 Autre • 9 Inconnu <p>Sous-champ: Seat</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Gauche • 2 Moyen • 3 Droite • 4 Ne s'applique pas (par exemple, à l'extérieur d'un véhicule à moteur) • 8 Autre • 9 Inconnu <p>Commentaires: Cette variable est Importante pour l'évaluation complète des programmes de protection des occupants.</p>								
36	Gravité des blessures	<p>Définition: Niveau de la gravité de la blessure pour une personne impliquée dans la collision.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Blessure mortelle: La personne a été 	2	3	5	4	N/A	N/A	N/A	1

		<p>tuée immédiatement ou est décédée dans les 30 jours suivant la collision.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 Blessure grave / grave: La personne a été hospitalisée pendant au moins 24 heures à cause de blessures subies lors de la collision. • 3 Blessure légère ou légère: une personne a été blessée et hospitalisée moins de 24 heures ou n'a pas été hospitalisée. • 4 Aucune blessure: Personne n'a été blessée. • 9 Inconnu: La gravité de la blessure n'a pas été enregistrée ou est inconnue. <p>Commentaire: Important pour l'analyse des résultats de blessures, l'évaluation et la classification appropriée de la gravité de la collision (PD1). C'est un élément important pour faire le lien avec les enregistrements de d'autres bases de données.</p>								
37	Les équipements de la sécurité	<p>Définition: Décrit l'utilisation des dispositifs de retenue des occupants ou l'utilisation du casque par un motocycliste ou un cycliste.</p> <p>Obligation: Obligatoire</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Sous-champ: Dispositifs de retenue des occupants</p>	3	2	1	4	N/A	5	N/A	N/A

		<p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Ceinture de sécurité disponible, utilisée • 2 Ceinture de sécurité disponible, non utilisée • 3 Ceinture de sécurité non disponible • 4 Système de retenue pour enfant disponible, utilisé • 5 Système de retenue pour enfant disponible, non utilisé • 6 Système de retenue pour enfants non disponible • 7 Non applicable: Aucun dispositif de retenue des occupants ne pouvait être utilisé sur un véhicule spécifique (par exemple, des tracteurs agricoles). • 8 Autres restrictions utilisées • 9 Inconnu: On ne sait pas si les dispositifs de retenue des occupants étaient utilisés au moment de l'écrasement. • 10 Aucune retenue utilisée <p>Sous-champ: Utilisation du casque</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 casque porté • 2 Casque non porté • 3 Sans objet (par exemple, une personne 							
--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

		<p>était piétonne ou occupante d'une voiture)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 9 Inconnu <p>Commentaires: L'information sur la disponibilité et l'utilisation des systèmes de retenue des occupants et des casques est importante pour évaluer l'effet de ces équipements de sécurité sur les résultats des blessures.</p>								
38	La manœuvre du piéton	<p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Traversée: Le piéton traversait la route. • 2 Marcher sur la chaussée: Le piéton traversait la chaussée en faisant face ou non à la circulation. • 3 Sur la chaussée: Le piéton était sur la chaussée et était stationnaire (debout, assis, couché, etc.). • 4 Pas sur la chaussée: Le piéton était debout ou se déplaçant sur le trottoir ou à un endroit quelconque à côté de la chaussée. • 8 Autre: Le véhicule ou le piéton effectuait une manœuvre non incluse dans la liste des valeurs précédentes. • 9 Inconnu: La manœuvre effectuée par le véhicule ou le piéton n'a pas été enregistrée ou était inconnue. 	3	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

		Commentaires: Fournit des informations utiles pour le développement d'une conception et d'un fonctionnement efficace des routes, ainsi que des mesures d'éducation et d'application pour accommoder les piétons.								
39	Consommation d'alcool	<p>Définition: L'agent de police soupçonne que la personne impliquée dans la collision a consommé de l'alcool.</p> <p>Obligation: Obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules à moteurs, recommandée pour tous les non-automobilistes (piétons et cyclistes).</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Non • 2 Oui • 3 Sans objet (par exemple, si la personne n'est pas conductrice d'un véhicule à moteur) • 9 Inconnu 	2	1	3	4	N/A	N/A	N/A	N/A
40	Test d'alcool	<p>Définition: Décrit l'état du test d'alcool, le type et le résultat.</p> <p>Obligation: Conditionnelle (obligatoire si l'on soupçonne une consommation d'alcool)</p> <p>Type de données: Numérique</p>	4	1	2	3	N/A	N/A	N/A	N/A

	<p>Sous-champ: Statut du test</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Test non donné • 2 Test refusé • 3 Test donné • 9 Inconnu si testé <p>Sous-champ: Type de test</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 sang • 2 Souffle • 3 Urine • 8 Autre • 9 Type de test inconnu <p>Sous-champ: Résultat du test</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1Pendant • 9Résultat inconnu <p>Commentaires: Les collisions liées à l'alcool constituent un problème majeur de sécurité routière. Les informations sur la consommation d'alcool dans les collisions facilitent l'évaluation des programmes visant à réduire l'alcool au</p>								
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

		volant.								
41	L'usage de drogues	<p>Définition: Indication de soupçon ou de preuve que la personne impliquée dans la collision a consommé des drogues illicites.</p> <p>Obligation: Obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules à moteurs, recommandée pour tous les non-automobilistes (piétons et cyclistes).</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 Aucune soupçon ou preuve de consommation de drogue • 2 Soupçon d'usage de drogue • 3 Preuves de l'usage de drogues (d'autres sous-zones peuvent spécifier le type et les valeurs du test) • 4 Sans objet (par exemple, si la personne n'est pas conductrice d'un véhicule à moteur) • 9 Inconnu 	2	1	3	4	N/A	N/A	N/A	N/A
42	Date de délivrance du permis de conduire	<p>Définition: Indique la date (mois et année) de délivrance du premier permis de conduire de la personne, provisoire ou complet, concernant le véhicule qu'il conduisait.</p> <p>Obligation: Obligatoire pour tous les conducteurs de véhicules à moteur.</p>	N/A	N/A	2	3	1	N/A	N/A	4

		<p>Type de données: Numérique (MMYYYY)</p> <p>Valeurs de données</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valeur (MMYYYY) • 1 N'a jamais délivré de permis de conduire • 9 Date de délivrance de la première licence est inconnue <p>Commentaires: Permet le calcul du nombre d'années d'expérience de conduite au moment de la collision</p>								
43	Age	<p>Définition: L'âge en années de la personne impliquée dans la collision.</p> <p>Type de données: Numérique</p> <p>Commentaires: Dérivé de la date de naissance et de la date de la collision. Cette variable est importante pour l'analyse du risque de la collision par groupe d'âge et évaluation de l'efficacité des contre-mesures par groupe d'âge.</p>	4	3	5	6	2	N/A	N/A	1
44	S'impliquer dans la collision et s'enfuir	<p>Définition: Le comportement d'un conducteur qui est impliqué dans une collision avec un autre véhicule, une propriété ou un usager de la route, et qui s'est enfuit sans donner des informations sur les circonstances de la collision...</p> <p>Type de données: Oui ou Non</p> <p>Commentaires: Informations capturées lorsque</p>	N/A	N/A	1	2	N/A	N/A	N/A	N/A

